

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin, à 20 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Maire.

Secrétaire de séance : Mickaël BAAR

La séance ouverte, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Etaient présents : Frédéric REGNIER, Edwige COTOT, Gérard RANÉLY VERGÉ DÉPRÉ, Marie-Odile SOUVETON, Axel MALGUY, Michel RÉMY, Mickaël BAAR, Christelle RIFFAULT, Elodie ALLEZY, Emmanuel SAGOT, Thierry NIZARD

Absents excusés: Héloïse FOURNIER donne pouvoir à Frédéric REGNIER

Absents : Ophélie DEBERT, Amandine BŒUF

Secrétaire de séance : Elodie ALLEZY

ORDRE DU JOUR

PRESENTATION DE LA LISTE DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DE CONSTITUER LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
--

Vu l'article 1650-1 du Code Général des Impôts relatif à l'installation de la commission communale des impôts directs, au sein de chaque commune.

Considérant qu'il convient de proposer 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.

Considérant que parmi ces délégués, 6 titulaires et 6 suppléants seront désignés pour siéger au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la liste ci-annexée proposée à la Direction Départementale des Finances Publiques, afin de siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLUi A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE

Monsieur REGNIER expose aux membres du Conseil Municipal les principes du PLUi.

Vu l'article 136 II de la loi 2014-366 dite loi ALUR,

Vu l'article L 5211-17 du code général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L.5211-9 et suivants du code général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L.5214-16 du code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral N°2003-SPE/BAC/CC 0380 portant création de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde en date du 27/10/2003,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2015-PREF.DRCL/662 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde en date du 08/08/2015,

Considérant l'opposition de plusieurs communes au transfert de la compétence PLU lors du dernier trimestre 2020,

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler cette opposition afin d'éviter le transfert automatique de la compétence PLU en date du 1^{er} juillet 2027,

Considérant que la démarche PLUi n'est pour l'instant pas assez réfléchie ni aboutie,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

S'oppose au transfert de la compétence au profit de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,

DESIGNATION ET NOMINATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX - ANNULE ET REMPLACE
--

VU l'élection et l'installation du Conseil Municipal, du Maire et des Adjoints.

Considérant, qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants des Syndicats Intercommunaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme, à l'unanimité :

TRANSPORT SUD ESSONNE (T.S.E) :

- . Délégué titulaire : Jean-Marc FOUCHER
- . Délégué titulaire : Frédéric REGNIER
- . Délégué suppléant : Marie-Odile SOUVETON
- . Délégué suppléant : Axel MALGUY

SYNDICAT DE L'ORGE :

- . Délégué titulaire : Jean-Marc FOUCHER
- . Délégué suppléant : Ophélie DEBERT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA RIVIERE JUINE ET DE SES AFFLUENTS (S.I.A.R.J.A):

- . Délégué titulaire : REGNIER Frédéric
- . Délégué suppléant : FOURNIER Héloïse

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE RECYCLAGE ET L'ENERGIE PAR LES DECHETS ET ORDURES MENAGERES (SIREDOM) :

- . Délégué titulaire : MALGUY Axel
- . Délégué suppléant : FOURNIER Héloïse

DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA DEFENSE
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-33,

Considérant l'intérêt de renforcer le lien entre l'Armée et la Nation en désignant un interlocuteur local pour toutes les questions de défense nationale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Michel REMY pour assumer la fonction de correspondant défense

DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR POUR LE RECENSEMENT DE 2027
--

Monsieur le Maire explique qu'en 2027, la commune va réaliser le recensement des habitants de la Commune. La collecte se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027.

Avant le 26 juin 2026, la Commune doit désigner le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement au quotidien des agents recenseurs.

Le coordonnateur communal devra être suffisamment disponible pour préparer et suivre les opérations de recensement.

Il est proposé de désigner dans cette tâche la secrétaire de Mairie Madame Claire GAURIAT.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne Madame Claire GAURIAT coordonnateur communal

Questions diverses :

Madame SOUVETON signale que des revues interdites au moins de 18 ans ont été retrouvées dans la cabine à livres de la bibliothèque et demande si un règlement ne pourrait pas être établi et affiché sur la cabine.

Monsieur FOUCHER prend note et indique qu'il demandera aux personnes gérant la bibliothèque de vérifier régulièrement. Il dit qu'un projet de règlement sera mis à l'étude.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire,
Jean-Marc FOUCHER,



